

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007  
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du 28 SEP. 2007

### INTERVENTIONS EN FAVEUR DES ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2<sup>ème</sup>/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à l'Association « Gîtes Ruraux et Chambres d'Hôtes » au titre de l'exercice 2007,
- ❖ précise que les crédits correspondants seront prélevés sur l'enveloppe 18366, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions